

Cadre mondial relatif aux produits chimiques – Pour une planète sans produits chimiques ni déchets nocifs

Distr. générale
16 avril 2025

Français
Original : anglais

**Groupe de travail à composition non limitée
du Cadre mondial relatif aux produits chimiques –
Pour une planète sans produits chimiques ni déchets nocifs
Première réunion**

Punta del Este (Uruguay), 24-27 juin 2025

Point 3 h) de l'ordre du jour provisoire*

**Cadre mondial relatif aux produits chimiques :
cadre de mesurabilité et indicateurs**

Cadre de mesurabilité

Note du secrétariat

I. Introduction

1. À sa cinquième session, tenue à Bonn (Allemagne) en septembre 2023, la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques a adopté le Cadre mondial relatif aux produits chimiques – Pour une planète sans produits chimiques ni déchets nocifs. Pour faciliter l'établissement des rapports et le suivi concernant les progrès accomplis dans sa mise en œuvre et son incidence et contribuer à l'évaluation des avancées vers la réalisation de ses ambitions, le Cadre comprend un cadre de mesurabilité qui est présenté à la section XI et défini à l'annexe III du Cadre.

2. Dans la résolution V/9 sur le cadre de mesurabilité, la Conférence a décidé de créer un groupe spécial à composition non limitée sur la mesurabilité et les indicateurs qui travaillerait par voie électronique à l'élaboration de recommandations en vue de finaliser le cadre de mesurabilité et une proposition d'indicateurs pour l'annexe III du Cadre, qu'elle examinerait à sa première session. Elle a également prié le secrétariat du Cadre mondial relatif aux produits chimiques de faciliter les travaux du groupe et a invité la Commission de statistique de l'ONU, les organisations participant au Programme interorganisations pour la gestion rationnelle des produits chimiques (IOMC) et d'autres parties prenantes concernées à participer aux travaux du groupe.

3. Les activités et les progrès réalisés par le groupe spécial sont présentés dans le document UNEP/GFC/OEWG.1/INF/12.

II. Activités de mise en œuvre de la résolution

4. Le groupe spécial a tenu quatre réunions à ce jour. Il s'est mis d'accord sur l'organisation de ses travaux telle qu'elle est décrite dans la note de scénario relative au premier débat de sa première réunion¹. La participation aux réunions du groupe est ouverte à toutes les parties prenantes, et les groupes de parties prenantes et les différents secteurs ont abondamment participé. Le groupe est convenu de se réunir tous les trimestres à partir d'avril 2024 et que la première réunion serait organisée en deux débats.

* UNEP/GFC/OEWG.1/1.

¹ GFC/OEAHGMI.1/2.

5. Le groupe a tenu quatre réunions au total et a établi un rapport à l'issue de chaque réunion². Il est convenu de tenir sa cinquième réunion en avril 2025, en amont de la réunion du Groupe de travail à composition non limitée prévue en juin 2025.
6. Lors du premier débat de la première réunion du groupe, Itsuki Kuroda (Japon) et Keima Gardiner (Trinité-et-Tobago) ont été élu(e)s coprésident(e)s du groupe.
7. Lors du deuxième débat de la première réunion, le groupe est convenu d'un plan de travail et a approuvé une proposition d'approche pour l'élaboration d'une série d'indicateurs, comme indiqué dans une note de cadrage sur les travaux du groupe³. Il a réparti ses travaux selon trois axes et les a confiés à des équipes spéciales, comme suit :
- a) *Axe de travail 1 : Évaluation des indicateurs existants recensés dans le document SAICM/IP.4/INF/39/Rev.1 sur les indicateurs existants sur la gestion des produits chimiques et des déchets.* L'équipe spéciale chargée de cet axe de travail, dirigée par l'IOMC, a pour tâche de revoir et de rationaliser la liste existante d'indicateurs et d'effectuer une analyse des lacunes qui servira de base aux travaux de l'axe 2 ;
- b) *Axe de travail 2 : Élaboration d'indicateurs supplémentaires qui ne sont pas disponibles actuellement mais qui sont nécessaires pour compléter le cadre de mesurabilité.* L'équipe spéciale chargée de cet axe a pour tâche d'identifier les indicateurs principaux, les indicateurs de processus et les indicateurs d'impact, ainsi que d'autres indicateurs qui doivent être élaborés sur la base des résultats des travaux des axes 1 et 3. Il lui est également demandé de recenser des indicateurs de processus pour suivre les progrès accomplis dans la réalisation d'objectifs multiples et d'envisager l'élaboration d'indicateurs transversaux. L'inclusion d'éléments du Cadre relatifs aux questions préoccupantes, aux programmes de mise en œuvre et au renforcement des capacités peut également être examinée. En outre, le Programme des Nations Unies pour l'environnement, avec le soutien de l'Organisation de coopération et de développement économiques et de la Commission économique pour l'Europe, dirige les travaux sur l'indicateur de haut niveau relatif à la charge environnementale mondiale imputable aux produits chimiques et aux déchets, et l'Organisation mondiale de la Santé dirige les travaux sur l'indicateur de haut niveau relatif à la charge mondiale de morbidité imputable aux produits chimiques et aux déchets ;
- c) *Axe de travail 3 : Recensement et évaluation des indicateurs thématiques et sectoriels.* Cet axe de travail est dirigé par le secrétariat, qui a pour tâche d'effectuer une analyse supplémentaire afin de recenser et d'évaluer les indicateurs thématiques et sectoriels (existants ou en cours d'élaboration).
8. Le groupe a discuté de projets d'amorces de réflexion sur les critères de sélection des indicateurs du Cadre⁴ et sur une proposition de modèle de fiche technique visant à faciliter la normalisation des informations sur les indicateurs et à assurer l'objectivité de leur sélection par la Conférence⁵. Les progrès réalisés par l'IOMC dans l'affinement d'une liste d'indicateurs sont décrits dans la note de cadrage pour l'axe de travail 1⁶, ainsi que les prochaines étapes proposées. Une approche pour élaborer l'indicateur de haut niveau sur la charge environnementale mondiale imputable aux produits chimiques et aux déchets est en outre proposée dans le projet de note de cadrage pour le l'axe de travail 2⁷.
9. Les équipes spéciales des trois axes de travail ont collaboré avec les parties prenantes dans le cadre de webinaires, de réunions en ligne, d'entretiens avec des expert(e)s et d'enquêtes afin de progresser dans l'exécution de leur mandat. Un rapport⁸ a été établi sur les résultats et l'analyse préliminaire des réponses à un questionnaire dans le cadre de l'axe de travail 3, et l'équipe de l'axe de travail 1 a arrêté une liste restreinte d'indicateurs.

² GFC/OEAHGMI.1/Seg.1/Report/Rev.1 ; GFC/OEAHGMI.1/Seg.2/3 ; GFC/OEAHGMI.2/7/Rev.1 ; GFC/OEAHGMI.3/5 ; GFC/OEAHGMI.4/4.

³ GFC/OEAHGMI.1/Seg.2/2.

⁴ Voir les documents GFC/OEAHGMI.2/2, GFC/OEAHGMI.3/5 et GFC/OEAHGMI.4/2.

⁵ Voir les documents GFC/OEAHGMI.2/3 et GFC/OEAHGMI.3/3.

⁶ GFC/OEAHGMI.2/4.

⁷ GFC/OEAHGMI.2/5.

⁸ GFC/OEAHGMI.4/3.

III. Mesure proposée

10. Le Groupe de travail à composition non limitée souhaitera peut-être :
- a) *Réitérer* l'importance du cadre de mesurabilité ;
 - b) *Saluer* les travaux menés par le groupe spécial à composition non limitée sur la mesurabilité et les indicateurs pour élaborer des recommandations en vue de finaliser le cadre de mesurabilité, et encourager le groupe à continuer de mettre en œuvre la résolution V/9 ainsi que la section XI et l'annexe III du Cadre mondial relatif aux produits chimiques ;
 - c) *Accueillir avec satisfaction* les travaux entrepris par les coprésident(e)s du groupe spécial à composition non limitée et par les organisations participant au Programme interorganisations pour la gestion rationnelle des produits chimiques, ainsi que les contributions de toutes les parties prenantes.
-